

**Demande d'évaluation d'un mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de SCGM en vue de son renouvellement, R-3494-2002**

RÉPONSE DES PARTICIPANTS À LA PHASE 2 DU PEN À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 17 décembre 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : *Rapport final des participants à la phase 2 du PEN, page 14*

Préambule :

Le Groupe de travail maintient le traitement des outils de transport et d'équilibrage dans la présente entente.

Questions :

- 3.1 *Le Groupe de travail a-t-il examiné la possibilité d'un traitement particulier pour les revenus provenant de la gestion des outils de transport et d'équilibrage afin que les résultats de fin d'année fassent davantage ressortir la performance du distributeur dans la fonction de distribution. Par exemple, la création d'un compte afin d'accumuler tout écart entre les revenus provenant de cession de capacité de transport et d'entreposage projetés dans le dossier tarifaire et les résultats de fin d'année a-t-elle été examinée ?*
- 3.2 *Veuillez faire ressortir le plus complètement possible les avantages et les inconvénients d'une telle approche?*
-

1 Réponses :

2 **3.1** Oui. Les participants en sont venus à la conclusion qu'il demeurerait souhaitable de
3 continuer d'inciter SCGM à minimiser les coûts de transport et d'équilibrage par rapport
4 aux prévisions, tout en réduisant cependant de 33 % à 25 % la quote-part de SCGM
5 dans les gains réalisés en fin d'année. L'option d'un compte dans lequel serait accumulé
6 tout écart entre les projections et les résultats réels n'a donc pas été retenue.

7 **3.2** Le principal avantage d'une telle approche (compte dans lequel seraient accumulés les
8 écarts entre les projections et le réel) serait d'éliminer du calcul du trop-perçu tout impact
9 pouvant résulter d'erreurs de projections. Cet avantage est cependant diminué dans le
10 contexte où les excédents de transport sont maintenant moindres puisque, tel que la
11 Régie peut le constater lors du dépôt annuel du plan d'approvisionnement, les
12 échéances des contrats permettent dorénavant de ré-optimiser annuellement les
13 contrats de transport.

14 Le principal inconvénient serait par contre de ne plus inciter SCGM à travailler à faire
15 mieux que les prévisions de début d'année. Un autre inconvénient tout aussi important

***Demande d'évaluation d'un mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de SCGM en vue de son renouvellement, R-3494-2002***

1 serait de potentiellement inciter SCGM à dépasser les prévisions de coûts de transport
2 et d'équilibrage pour réaliser des gains de productivité sur la distribution. Par exemple, il
3 pourrait être tentant, en cours d'année, d'aller chercher des outils de transport et
4 d'équilibrage plus dispendieux que prévu pour réduire les interruptions et donc
5 augmenter les revenus de distribution et créer un trop-perçu. Dans cette situation, les
6 surplus de coûts seraient portés au compte, donc éventuellement absorbés par les
7 clients, alors que les revenus supplémentaires de distribution seraient en partie
8 conservés par SCGM.